



Charte natura 2000 pour un site marin ou comportant des parties marines

Cécile Gicquel – antenne atlantique

« Table ronde des gestionnaires de la façade atlantique- Le Teich- 16/12/14 »



1



Sommaire

- 1- Définition et contexte réglementaire
- 2- Rédaction de la charte: principe et contenu
- 3- Le cas particulier de l'exonération d'évaluation d'incidences

« Table ronde des gestionnaires de la façade atlantique- Le Teich- 16/12/14 »

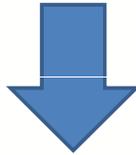


2



1- Définition et contexte réglementaire

- Outil administratif contractuel
- Adhésion individuelle non rémunérée
- Basée sur le volontariat
- Mesures concrètes et bonnes pratiques à développer ou pérenniser



Objectifs de conservation ou restauration des habitats et espèces définis dans le docob



Les signataires:

- professionnels de la mer à titre individuel ou collectif
- associations de plaisanciers
- associations de sports de nature
- particuliers



Y. Souche - AAMP



2 –rédaction de la charte: principe et contenu

Dans le cadre du docob:

- concertation en groupe de travail
- charte mutualisable

- recommandations générales: pour l'ensemble du site, pas de points de contrôles, le signataire s'engage sur tout
- engagements de bonnes pratiques: points de contrôle, le signataire s'engage sur tout ou partie

« Table ronde des gestionnaires de la façade atlantique- Le Teich- 16/12/14 »



5



Exemples de recommandations générales :

- *je m'informe régulièrement auprès de l'opérateur local sur les habitats et espèces présents sur le site*
- *j'informe l'opérateur de toute observation inhabituelle que je pourrais réaliser sur le site (habitats, espèces, activités...)*

Exemples d'engagements de bonnes pratiques :

- *Ne pas ancrer de navire dans la zone d'herbiers délimitée sur la carte jointe*

Point de contrôle : absence d'ancrage de navires dans les herbiers
Engagement souscrit auprès du préfet maritime de l'Atlantique



Y. Souche - AAMP

- Ne pas débarquer sur les îlots définis comme sensibles dans l'archipel*

Point de contrôle : pas de débarquement sur les îlots définis comme sensibles

Engagement souscrit auprès du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet du Finistère

« Table ronde des gestionnaires de la façade atlantique- Le Teich- 16/12/14 »



6



Proposition de plan

- Recommandations générales
- Engagements de bonnes pratiques
 - Engagements de portée générale (concernent l'ensemble du site)
 - Engagements par type de milieux et d'espèces
 - Engagements par type d'activités sur tout ou partie du site
- Engagements spécifiques à une activité



Contenu de la charte



C. Gicquel- AAMP



3- l'exonération d'évaluation d'incidences

Loi Warsmann de 2012

« II.-Les programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiqués selon les engagements spécifiques définis par une charte Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000. »

L. 414-4 du code de l'environnement



possibilité aux signataires de charte Natura 2000 d'être exonérés d'évaluation d'incidences



A. Wagniez-AAMP

« Table ronde des gestionnaires de la façade atlantique- Le Teich- 16/12/14 »



9



- Volet facultatif de la charte
- Opportunité à définir avec le Préfet
- Définition d'engagements spécifiques:
conditions dans lesquelles peuvent être pratiquées les activités
- Fermes et contrôlables
- Partie de la charte à décliner obligatoire par activités
- Pour 5 ans
- Non-respect: responsabilité pénale et 1 500 euros d'amende



C. Gicquel- AAMP

Etat d'avancement des démarches à l'échelle de la façade



10



Merci!